

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente définissent les conditions dans lesquelles, le centre de formation [RJC Formations](#) réalise l'ensemble des prestations pour le compte de tierces personnes.

1. Champs d'applications

- 1.1 Toute les prestations de formation interne à [RJC Formations](#).
- 1.2 Toutes les prestations externes au centre de formation
- 1.3 Toutes les prestations en sous-traitance pour d'autres instituts de formation.

2. Inscriptions

- 2.1 Les inscriptions ou les commandes de formation sont enregistrées qu'à réception du bon de commande daté et signé par le client.
- 2.1 Celui-ci a la possibilité d'effectuer une commande par courrier postal, télécopie, courrier électronique ou par téléphone.
- 2.2 Les demandes d'inscription par téléphone ne donnent lieu qu'à une réservation provisoire. Elles n'acquièrent un caractère définitif qu'à compter de la réception d'un bulletin d'inscription dûment complété selon chiffre 2.1.
- 2.3 Aucune réserve sur les conditions générales de vente pourra être émise lors d'une commande.
- 2.4 En signant le bulletin d'inscription ou l'offre de formation, le mandataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de formation et déclare y adhérer sans réserve.
- 2.5 Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles et un report de date peut être appliqué par [RJC Formations](#).
- 2.6 L'inscription sera considérée comme définitive dès l'envoi d'une confirmation et/ou de la facture par [RJC Formations](#).

3. Tarif des prestations et conditions de règlement

- 3.1 Les prix figurant sur les brochures d'information ont un caractère indicatif et à ce titre sont susceptibles d'être réajustés par [RJC Formations](#).
- 3.2 La totalité du montant de formation doit être versée avant le début du cours.
- 3.3 Les factures sont payables dans un délai de 10 jours net, par virement bancaire ou règlement en cash uniquement.
- 3.4 Lorsque le règlement est assuré partiellement par un financeur (par exemple office de chômage), le solde éventuel du coût de la formation reste dû par le participant.
- 3.5 Les prix couvrent les frais de cours, les supports de formation, option spécifique clairement définie dans la commande.
- 3.6 Seul un accord particulier avec [RJC Formations](#) peut permettre un paiement hors conditions générales de ventes.
- 3.7 En cas de non-paiement, le centre de formation se réserve le droit de renvoyer le participant. Le montant resté dû et une sommation sera envoyée immédiatement après le cours. Des frais administratifs seront ajoutés à la somme initiale et restent entièrement dus.
- 3.8 [RJC Formations](#) ne délivrera aucune attestation, certificat, jusqu'au complet paiement des prestations.

4. Annulation d'inscription

- 4.1 [RJC Formations](#) se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation sans aucune indemnisation particulière des participants.
- 4.2 Toute annulation du participant intervenant entre 15 jours ouvrés et 5 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une facturation de 50% du prix de la prestation annulée.
- 4.3 L'inscription annulée moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage ne fera pas obstacle à la facturation intégrale de la commande annulée.
- 4.4 Toute annulation ou demande de report doit être effectuée par écrit et l'acceptation sera toujours confirmée par [RJC Formations](#) dans les plus brefs délais.

5. Limitations des responsabilités

- 5.1 Le mandataire reconnaît que certains cours ont un prérequis pouvant conditionner l'assimilation satisfaisante de l'enseignement dispensé.
- 5.2 Le mandataire dégage [RJC Formations](#) de toute responsabilité pour le cas où le stage de formation ne répondrait pas aux attentes du participant.
- 5.3 [RJC Formations](#) se dégage de toute responsabilité concernant les coûts et dommages directs ou indirects consécutifs à l'annulation ou du report à une date ultérieure d'une formation.

6. Dispositions particulières

- 6.1 Une entreprise peut demander une offre de formation personnalisée, [RJC Formations](#) transmettra au plus vite une offre après évaluation en commun des besoins de formation.
- 6.2 Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles et à ne pas divulguer à quelque tiers que ce soit, les informations communiquées par l'acheteur dans le cadre de la prestation sauf autorisation expresse de l'acheteur.
- 6.3 Les participants s'engagent à un devoir de confidentialité et à ne pas divulguer d'informations reçues pendant le cours dans le cadre d'exemple concret donné durant le cours.
- 6.4 Les supports de cours sont la propriété intégrale de centre de formation [RJC Formations](#) et leur divulgation sans autorisation strictement interdite.
- 6.5 Les locaux fournis par un partenaire doivent absolument répondre aux exigences de la formation seul [RJC Formations](#) est juge en la matière.

7. For juridique et droit applicable

- 7.1 Le droit Suisse est applicable pour toutes les relations juridiques avec [RJC Formations](#). Le for juridique est à Genève.

Ces conditions générales de ventes sont applicables dès le 17 octobre 2016.

[RJC Formations](#) Jean-Charles ROUILLER